



Porter plainte pour diffamation ?

Par **flc17**, le **24/06/2010 à 20:22**

Bonjour,
J'ai eu un mot de la gendarmerie me demandant de les contacter.
Lorsque je les appelle, on m'annonce qu'un monsieur qui habite à une centaine de mètres de chez nous a reconnu mon fils lorsqu'il est descendu du bus et l'a surveillé pour voir où il habitait.
Il l'accuse d'avoir jeté des objets ou que sais-je sur sa maison.
Or, le soir où ce cher retraité a vu mon fils, nous étions au Portugal.
Actuellement, mon fils est chez sa grand mère, mais dès son retour, mardi prochain, il faut que j'aille à la gendarmerie, avec si possible une preuve de notre séjour au Portugal.
Je n'ai pas envie de laisser passer ça. Je voudrais marquer le coup (à priori, il en a après tous les jeunes et a pas mal d'histoires), mais mon fils n'a rien fait et c'est à lui de se justifier.
Que me conseillez-vous ?
Merci d'avance pour vos réponses,

Par **citoyenalpha**, le **30/06/2010 à 14:29**

Bonjour
Si la plainte visée directement votre fils une plainte pour dénonciation calomnieuse pourra être déposée.
Votre fils est suspecté ce qui ne veut pas dire qu'il est accusé. Si les gendarmes possédaient suffisamment d'éléments ils auraient procédé à un placement en garde à vue.
Pour l'instant les gendarmes procèdent à des investigations.
Si vous voulez mettre un terme rapidement à cette affaire mieux vaut répondre à la demande des gendarmes même si vous n'y êtes pas pour l'instant contraint au vu des éléments qui semblent en leur possession.
Restant à votre disposition.

Par **flc17**, le **30/06/2010 à 15:29**

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse.

Nous sommes allés hier à la gendarmerie où ils ont entendu mon fils.

Cela n'ira pas plus loin vu que nous étions absents au moment des faits.

La personne en question n'a pas porté plainte. Du coup, je ne sais pas si je dois donner suite ou pas.

Ce qui m'a choquée, c'est d'être obligée d'aller se justifier.

Je vais cogiter tout ça et voir ce qui est le mieux.

Pas facile de bien faire quand on ne connaît pas les procédures.